

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 183-192

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__183_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

VARIÉTÉS.

1. *Commerce extérieur de la France en 1866.* — En comparant les résultats qui vont suivre, il importe de ne pas perdre de vue : 1° qu'un assez grand nombre d'articles qui, avant la réforme douanière, entraient dans les entrepôts pour être ensuite réexportés, ne figuraient pas au commerce *spécial*, tandis que, depuis la suppression des droits d'entrée dont ils étaient grevés, ils entrent librement en France, et figurent, en cas de réexportation, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation (commerce spécial), *quoique d'origine étrangère*. Il en résulte que les chiffres de ce commerce sont indûment grossis comparativement à la période antérieure à 1860; — 2° que les prix, à quantité égale, étant, pour un certain nombre de produits, en voie d'accroissement à peu près continu, les mêmes valeurs, telles qu'elles sont indiquées dans le *Tableau général des douanes*, d'après les estimations annuelles de la *Commission des prix*, ne représentent pas, d'une année à l'autre, les mêmes quantités. Rappelons notamment que les valeurs actuelles, telles qu'elles sont déterminées par cette commission, sont très-sensiblement différentes de celles dites *officielles*, basées sur les prix de 1826.

Sous le bénéfice de ces observations, nous allons reproduire, d'après les publications officielles, les résultats mensuels de notre commerce spécial (importation et exportation), de 1861 à 1866 (valeurs en millions de francs) :

<i>Importation.</i>						
Mois.	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.	1861.
Janvier	253.8	202.9	183.0	193.5	174.7	164.3
Février	215.3	177.7	182.0	167.3	162.8	173.8
Mars	233.8	193.0	183.8	174.8	186.6	222.8
Avril	274.8	196.9	203.0	177.7	168.3	193.3
Mai	291.8	234.7	198.4	197.8	192.4	207.9
Juin	324.5	275.6	240.9	232.8	194.2	220.5
Juillet	118.2	183.1	192.3	204.7	203.3	198.9
Août	246.7	228.5	250.5	204.4	181.6	198.8
Septembre	242.1	224.3	221.3	243.4	186.6	215.6
Octobre	285.2	267.5	214.1	224.8	179.6	208.6
Novembre	231.9	227.9	236.3	203.8	193.7	233.2
Décembre	241.5	229.7	222.5	201.3	174.7	205.6
Totaux	2,959.6	2,641.8	2,528.1	2,426.3	2,198.5	2,443.3

<i>Exportation.</i>						
Janvier	254.4	185.5	199.3	162.9	134.7	153.9
Février	342.9	212.4	225.9	212.9	170.2	141.4
Mars	352.1	251.2	267.6	217.4	202.2	168.5
Avril	315.7	254.4	272.2	200.9	195.0	188.9
Mai	277.4	246.3	250.4	203.0	181.7	150.2
Juin	236.3	240.6	253.9	212.0	168.9	146.1
Juillet	198.9	231.2	234.3	222.1	178.8	141.5
Août	228.7	267.1	256.5	211.8	170.4	153.3
Septembre	292.6	291.3	268.2	233.8	214.6	151.4
Octobre	322.5	302.8	254.8	281.0	198.8	175.4
Novembre	289.2	328.7	217.7	241.4	197.7	156.8
Décembre	279.8	276.8	223.4	213.3	229.7	198.8
Totaux	3,390.4	3,088.3	2,924.2	2,642.5	2,242.7	1,926.2

Les chiffres qui précèdent ne contiennent pas le mouvement des métaux précieux. Il est indiqué dans le tableau récapitulatif ci-après :

Années.	Marchandises		Métaux précieux.	
	Importation	Exportation	Importation	Exportation.
1866.	2,959.6	3,390.5	1,047.6	507.2
1865.	2,641.8	3,088.3	659.4	433.4
1864.	2,528.1	2,924.2	733.5	650.9
1863.	2,426.3	2,642.5	532.6	587.8
1862.	2,198.5	2,242.7	536.4	455.9
1861.	2,442.3	1,926.2	419.5	502.4
Totaux	15,196.6	16,214.4	3,929.0	3,137.6
A défalquer		15,196.6	3,137.6	
Différences		1,017.8	791.4	

Les documents officiels spécifient ainsi qu'il suit les importations et exportations, d'après la nature ou la destination des produits :

	a) <i>Importation.</i>					
	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.	1861.
Objets d'alimentation	515.3	491.8	518.7	572.8	639.9	828.9
Produits nécessaires à l'industrie.	2,077.7	1,861.8	1,755.3	1,614.8	1,326.9	1,431.1
Objets fabriqués.	256.0	194.7	166.5	152.5	169.8	110.8
Autres marchandises	110.6	93.5	87.6	86.2	61.9	71.5
Totaux	2,959.6	2,641.8	2,528.1	2,426.3	2,198.5	2,442.3

L'importation des denrées alimentaires varie nécessairement selon les besoins, c'est-à-dire selon que la récolte leur est inférieure ou supérieure, au moins pour les produits agricoles que fournit notre sol. Cela est vrai surtout pour les céréales et le sucre. C'est ainsi que, tandis que nous importions pour 390 millions de céréales en 1861, année d'une des récoltes les plus insuffisantes qu'ait connues notre pays, nous n'en achetons plus que pour 18 millions en 1865, et pour 41 millions en 1866. L'importation des sucres présente les mêmes variations :

1866.	1865.	1861.
Millions.	Millions.	Millions.
95	147	129

Toutefois on remarque un accroissement constant dans l'importation des produits ci-après : fruits oléagineux, graisses, fromages, beurres, huiles fines d'olive. Il en est de même des deux denrées coloniales : cafés et cacao.

L'accroissement de notre importation porte surtout sur les matières premières de notre industrie. Il est considérable pour les trois plus importantes, la laine, la soie et le coton, comme l'indique le tableau ci-après (quantités en quintaux métriques) :

	1866.	1865.	1864.
Laine. — En masse	862,634	726,626	630,283
Laine peignée	248	136	203
Laine. — Déchets	21,626	18,016	17,219
Soie. — Cocons	11,095	10,393	6,892
Soie grège	22,105	28,844	26,384
Soie moulinée	8,893	9,283	10,039
Soie. — Bourre	16,363	14,015	13,774
Coton. — En laine.	1,200,506	813,973	676,287

Quant à la valeur de la soie importée, elle a oscillé comme suit :

1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
184	235	291	285	355	313

L'importation des produits fabriqués progresse également, mais dans des proportions sensiblement moindres. En voici le mouvement, pour les plus importants, en 1861 et 1866 :

	1861.	1866.
	Francs.	Francs
Tissus de soie	4,212,000	14,538,000
— de laine	20,603,000	42,468,000
— de coton	9,302,000	24,002,000

Viennent ensuite les peaux préparées, les nattes et tresses, les machines, et un grand nombre d'articles prohibés ou fortement taxés avant la réforme douanière.

b) Exportation.

Elle comprend, pour la même période, les objets ci-après, classés d'après leur nature ou destination :

	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.	1861.
Objets fabriqués	1,938.9	1,791.5	1,809.5	1,594.4	1,368.7	1,181.8
Produits naturels.	1,354.2	1,200.6	1,025.2	964.6	791.1	669.9
Autres marchandises.	97.4	96.2	89.4	83.5	82.8	74.5
Totaux	3,390.5	3,088.3	2,924.1	2,642.5	2,242.6	1,926.2

On voit que les produits naturels (substances alimentaires, matières premières de l'industrie) ont doublé à la sortie (1861 à 1867), tandis que les objets fabriqués

ne se sont accrus que de 64 p. 100. C'est un heureux témoignage du progrès de notre agriculture.

Parmi les objets fabriqués, le progrès a surtout porté sur les suivants, que notre industrie produit dans les meilleures conditions de qualité, d'élégance ou de prix :

	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Soieries.	332	363	370	407	427	471

Et cet accroissement s'est manifesté, malgré le prix croissant de la soie, la guerre de sécession et l'aggravation des tarifs aux États-Unis. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'il a surtout porté sur les tissus de soie unis, au grand détriment des tissus façonnés, comme l'indiquent les chiffres ci-après afférents aux trois dernières années (en kilogrammes) :

	1864.	1865.	1866.
Tissus } façonnés	180,410	83,016	47,905
Tissus } unis.	2,093,751	2,099,393	2,262,267

L'exportation des lainages a rapidement marché : de 188 millions en 1861 à 334 en 1866; celle des tissus de cotons oscille, depuis quatre ans, entre 93 et 98 millions; les peaux préparées ont monté de 32 à 72; les ouvrages en cuir de 59 à 110; la sortie des objets de tableterie, bimbeloterie et mercerie a triplé en sept ans; celle de la lingerie, des meubles et quelques autres objets a doublé; enfin celle des modes a quadruplé.

Au premier rang des produits naturels que nous exportons, il faut citer les suivants :

	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Vins	195	210	229	234	260	308
Eaux-de-vie	52	59	66	75	59	93
Bestiaux	20	»	»	»	»	48
Œufs	17	»	»	»	»	42
Beurre	35	»	»	»	»	73

Voici, pour les deux dernières années, comment se classent, au point de vue de l'importance de notre commerce avec eux, les principaux États de l'Europe :

<i>Importation.</i>			<i>Exportation.</i>		
PAYS DE PROVENANCE.	1865.	1866.	PAYS DE DESTINATION.	1865.	1866.
Angleterre	599.7	308.4	Angleterre	990.6	598.9
Belgique.	304.4	177.1	Italie.	274.0	173.2
Italie.	239.6	169.7	Belgique.	257.6	166.8
Zollverein.	166.4	117.1	Suisse.	230.9	136.0
Turquie.	135.6	108.6	Zollverein.	214.2	164.0
Russie.	98.2	59.4	Espagne.	157.3	104.6
Suisse.	90.3	54.5	Algérie.	135.6	152.9
Inde anglaise	85.8	16.0	États-Unis.	108.0	249.9
Égypte.	82.1	17.1	Brésil	74.8	59.3
Algérie.	70.7	58.3	Turquie.	63.0	40.4
La Plata.	56.0	35.6	Mexique.	57.7	42.3
Espagne.	54.0	68.7	Égypte.	57.4	15.3
Brésil	51.6	23.2	La Plata.	48.8	36.2
États-Unis.	49.3	239.7	Villes Anseatiques	40.8	18.3
Norwége.	42.8	31.4	Chili.	28.9	27.2
Colonies espagnoles amér.	42.7	16.6	Pays-Bas	27.1	20.5
Colonies anglaises médit.	38.5	—	Portugal.	26.1	13.1
Uruguay.	35.1	11.4	Pérou	25.9	31.4
Pays-Bas	32.0	34.4	Russie.	21.1	26.7
Suède	29.5	18.0	Colonies espagnoles amér.	23.4	26.4

Ceux de nos ports ou bureaux de douane qui, en 1866, ont servi d'intermédiaire au trafic le plus considérable, sont les suivants (commerce général) :

Marseille	1,629		Saint-Louis.	502		Nantes	113
Le Havre	1,368		Dunkerque	232		Strasbourg	109
Boulogne	584		Dieppe	154		Cette	103
Paris	486		Lille.	127		Saint-Nazaire.	69
Bordeaux	430		Jeumont ¹	115			

Au 1^{er} janvier 1865, on comptait, en France, 15,184 navires à voile et à vapeur, d'un jaugeage total de 998,519 tonneaux, et au 31 décembre de la même année, 15,259 et 1,008,084 tonneaux. Sur les 15,259 navires, 6,679 jaugeant moins de 10 tonnes; 1,559 de 10 à 20; 58 seulement dépassent 800 tonnes; 99 ont de 600 à 800 tonnes; 116 de 500 à 600; et 253 de 400 à 500.

En 1866, 29,429 navires chargés et jaugeant 5,484,788 tonnes sont entrés dans nos ports; 21,909 en sont sortis, jaugeant 3,926,448 tonnes. — 3,436,122 tonnes à l'entrée et 2,148,526 à la sortie appartenaient à des pays étrangers.

2. Le cabotage en France en 1865. — La Direction générale des douanes et des contributions indirectes vient de publier le tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1865. Voici le résumé de ce travail :

Le cabotage se divise en grand cabotage, ou cabotage qui s'effectue d'une mer dans l'autre, et petit cabotage, c'est-à-dire celui qui a lieu entre les ports de la même mer.

Le poids total des marchandises de toute nature transportées de port français à port français, soit dans la même mer, soit d'une mer dans l'autre, a été, en 1865, de 2,223,281 tonnes, dont 49,805 tonnes pour le grand cabotage. La part des ports de l'Océan est de 73.1 p. 100; celle des ports de la Méditerranée de 26.9 p. 100.

Sur les 2,223,281 tonnes de marchandises transportées en cabotage pendant l'année 1865, les douze ports suivants, énumérés par rang d'importance, le Havre, Marseille, Bordeaux, Rouen, Dunkerque, Arles, Cette, Nantes, Charente, Honfleur, Rochefort et Port-de-Bouc, ont absorbé les 58 centièmes de la totalité des quantités expédiées. Après ces différents ports sont classés ceux de Libourne, le Conquet, Ars, Caen, Brest, Marans, Landerneau, le Croisic, avec des contingents qui varient, du plus haut au plus bas, de 36,786 à 16,290 tonnes.

Quant aux ports de destination, voici dans quel ordre ils sont classés: Marseille, le Havre, Bordeaux, Rouen, Brest, Dunkerque, Pont-Audemer, Arles, Nantes, Cette, Charente, la Rochelle. Viennent ensuite Libourne, Nice, Cherbourg, Rochefort, Honfleur, Caen, Saint-Martin, Toulon, Port-Launay et Grandville.

La part des principaux ports d'expédition et de destination de l'Océan au grand cabotage est : pour Dunkerque, de 29 centièmes au départ et de 18 centièmes à l'arrivée; pour le Havre, de 18 centièmes au départ et de 13 centièmes à l'arrivée; pour Rouen, de 1 centième au départ et de 17 centièmes à l'arrivée; pour Nantes, de 6 centièmes au départ et de 3 centièmes à l'arrivée. Dans la Méditerranée, la part de Marseille, comme port d'expédition, est de 42 centièmes; celle de Cette, de 36 centièmes, et celle de Port-de-Bouc de 11 centièmes. Comme ports de destination, Marseille absorbe 51 p. 100 du grand cabotage; Cette, 30 p. 100 et Toulon, 18 p. 100.

¹. Frontière de Belgique et d'Allemagne.

Parmi les diverses marchandises transportées en cabotage, aussi bien d'une mer dans l'autre que dans la même mer, celles qui, par leur poids, ont eu le plus d'importance en 1865 sont : les matériaux, les grains et farines, les bois communs, le sel marin et le sel gemme, les vins, la houille et la fonte, les fers et aciers. Elles composent ensemble les 64 centièmes du mouvement général.

Les navires affectés au cabotage ont fait, en 1865, 71,732 voyages, dont 308 voyages au grand cabotage. Des 71,732 navires expédiés avec chargement, il en est parti de Bordeaux 14,387; du Havre, 2,995; de Brest, 2,837; de Marseille, 2,729; de Bourg, 2,541; soit, pour ces cinq ports, les 35 centièmes du mouvement général.

En prenant 100 comme expression des mouvements généraux de la navigation, la proportion des navires sur lest est de 22 et celle des navires chargés de 78. Quant au tonnage, le chiffre des navires sur lest, rapproché de celui des navires chargés, est dans le rapport de 20 à 80.

Le nombre des bâtiments à vapeur chargés qui ont pris part au mouvement du cabotage en 1865 a été de 7,939, jaugeant 757,312 tonneaux.

La généralité des transports par mer, entrée et sortie réunies, représente un chiffre de 11,818,740 tonnes. Ce chiffre est celui des marchandises effectivement transportées par mer. La capacité légale, d'après la jauge officielle, de la totalité des navires qui ont été affectés au transport de ces marchandises, est de 14,514,660 tonneaux. Le port de Marseille est compris dans ce chiffre pour 2,062,001 tonnes; le Havre, pour 1,394,096; Bordeaux, pour 1,201,629; Dunkerque, pour 654,581; Nantes, pour 564,954, et Rouen, pour 471,865 tonnes.

Le mouvement général des marchandises et produits de toute nature expédiés d'un port à l'autre de l'Algérie en 1865 a embrassé 57,432 tonnes. Dans ce mouvement général, les grains et farines figurent pour les 54 centièmes; les bois communs, pour les 7 centièmes; les vins, pour les 6 centièmes; les matériaux, les sels, les pommes de terre et légumes secs, les fruits de table, les huiles d'olive et les tissus, ensemble pour 16 centièmes. Les ports d'expédition se présentent dans l'ordre suivant : Alger, Oran, Tenez, Mostaganem, Philippeville, Nemours, Bone, Gigelly. La part de ces huit ports réunis s'élève à 85 centièmes. Viennent ensuite Arzew, Bougie, Dellys, Cherchell, Collo, La Calle et Mers-el-Kébir.

Les navires affectés au transport par cabotage entre les ports d'Algérie ont effectué 1,878 voyages en 1865, et le tonnage a été de 94,526 tonneaux. En réunissant, au surplus, l'entrée à la sortie pour chacun des ports de l'Algérie, on obtient le classement suivant : Alger, Oran, Philippeville, Mostaganem, Bougie, Bone, Tenez, Nemours, Arzew, Gigelly, Dellys, La Calle, Mers-el-Kébir, Cherchell, Collo et Tipaza.
(Extrait du *Moniteur* du 28 mars 1867.)

3. *Enseignement primaire en 1866.* — a) *État de l'instruction des conscrits en 1866.* — Le tableau des départements classés d'après le degré d'instruction des jeunes gens de la classe de 1865, inscrits sur les tableaux de recensement de l'année 1866, comparé à celui de l'année précédente, nous fournit les renseignements suivants :

La moyenne générale des conscrits ne sachant ni lire ni écrire était, en 1864, de 28.21 p. 100; en 1865, de 25.73; en 1866, elle n'est plus que de 24.32 p. 100; ce qui accuse, cette année, un progrès de 1.41 p. 100 sur la moyenne de la France.

Voici la liste des départements qui, en 1865 et 1866, comptaient le moins de recrues ne sachant ni lire ni écrire :

	Illettrés p. 100 en 1865.		Illettrés p. 100 en 1866.
Meurthe	2.32	Vosges	1.76
Haute-Marne	2.48	Doubs	2.81
Doubs	2.63	Meuse	2.89
Meuse	3.31	Meurthe	3.36
Vosges	3.79	Haute-Marne	3.87
Côte-d'Or	6.10	Côte-d'Or	3.93
Bas-Rhin	4.45	Bas-Rhin	4.42
Aube	4.81	Jura	4.70

Ainsi les conquêtes sur l'ignorance ont été, en trois ans, de 1863 à 1866, de 3.89 p. 100, ou de 1.29 par an en moyenne. — De 1848 à 1863, le progrès n'avait été que de 7.91 ou 0.52 par an, c'est-à-dire de plus de la moitié en moins.

b) *Cours d'adultes.* — Au 1^{er} janvier 1864, les cours d'adultes étaient au nombre de 5,623; à la fin de l'année 1866, ils avaient plus que quadruplé, puisqu'ils comprenaient 28,546 classes du soir, donnant l'instruction élémentaire à près de 600,000 personnes (552,939 hommes et 42,567 femmes).

Voici les résultats obtenus : 62,212 adultes ont appris à lire; 102,132 à lire et à écrire; 194,102 à lire, à écrire et à compter; 56,059 élèves suivent les cours de géométrie et d'arpentage; 33,282 la tenue des livres et l'arithmétique commerciale; 22,340 les cours de dessin; 13,950 des cours de chant, et 8,386 des cours de physique.

Sur ces cours d'adultes, près des deux tiers ont été faits gratuitement; dans les autres, une légère rétribution, à peine suffisante pour couvrir les frais d'éclairage et de chauffage, a été payée par 123,778 élèves. L'installation et la tenue de ces cours ont occasionné une dépense de 1,551,225 fr. provenant, soit de rétributions d'élèves (414,000 fr. en chiffres ronds), de libéralités particulières (125,000 fr.), de subventions fournies par les instituteurs (90,000 fr.), et le reste par les communes, les conseils généraux ou l'État (plus de 900,000 fr.).

c) *Enseignement primaire.* — *Écoles publiques ou libres.* — Au 1^{er} janvier 1866, sur les 37,548 communes de France, 36,854 ont des écoles; il n'y a donc plus que 694 qui n'en possèdent pas encore. Le nombre était de 818 en 1863.

Le nombre des écoles publiques de garçons ou mixtes est de	38,629
— — — — — filles	14,721
Le nombre des écoles libres de garçons est de	3,289
— — — — — filles	13,057

La grande différence entre les écoles publiques et les écoles libres de garçons, différence qui n'existe, pour ainsi dire, pas entre les écoles publiques ou les écoles libres de filles, montre que la liberté et l'industrie sont venues, dans une importante mesure, combler la lacune laissée par la loi de 1833, et qu'on avait bien tort de s'inquiéter au Corps législatif du moyen de recruter un personnel enseignant pour les écoles publiques de filles (que la loi de 1867 va créer au nombre de 8,000), dans le cas où cette loi aurait supprimé, dans un délai plus ou moins rapproché, les lettres d'obédience.

La population scolaire de ces établissements s'élève, pour les écoles publiques, à 3,478,342 élèves, dont 2,424,454 garçons et 1,053,888 filles; il faut y ajouter 964,079 élèves des établissements libres, soit filles, soit garçons. Si on y joint les

salles d'asile, on a un total de 4,861,189 enfants répartis entre 73,268 établissements de tout genre; ce qui, en se reportant à 1863, donne un accroissement de 1,199 établissements et de 140,965 élèves.

Cette augmentation se répartit de la manière suivante :

1,054 établissements publics et 402 établissements libres; — 243 écoles de garçons ou mixtes; — 662 écoles de filles, dont 68 par suite de modifications dans les établissements qui ont cessé d'être mixtes; — 149 salles d'asile; — 292 écoles libres congréganistes; — 110 écoles libres laïques.

Ce qui donne aux premières (écoles congréganistes) une augmentation de 20.5 p. 100, et aux secondes seulement de 10.9 p. 100.

Ici il importe de constater un résultat regrettable: en 1866, on trouve, en France, 369 écoles de filles de moins qu'en 1863, et toutes laïques, puisque 654 écoles libres laïques de filles ont disparu, pendant que l'enseignement libre congréganiste a augmenté de 285.

Aujourd'hui les deux tiers des filles sont élevées par des sœurs; il en est de même pour les enfants admis aux salles d'asile, puisque, sur les 264 salles d'asile publiques ou libres, ouvertes de 1863 à 1866, 193 appartiennent aux congréganistes et 71 seulement aux laïques.

Sous cette réserve, on ne peut qu'applaudir au résultat définitif, puisque 440,000 élèves seulement, en 1865, sur près de 4 millions d'enfants âgés de 7 à 13 ans, ont été privés d'instruction; n'oublions pas cependant que c'est encore plus du dixième!

Si le nombre des élèves a augmenté, la fréquentation de l'école s'est également améliorée :

	1863.	1865.
	P. 100.	P. 100.
Élèves présents à l'école de 1 à 6 mois	33.3	31.5
— — — — — de 6 à 9 mois	19.5	18.8
— — — — — pendant toute l'année.	47.2	49.8

Ainsi près de la moitié a fréquenté l'école toute l'année. Il en résulte que les non-valeurs scolaires, qui avaient diminué de 40 p. 100 en 1863, sont tombées à 34 p. 100 en 1865.

Une excellente mesure, — toute récente, puisqu'elle date du 20 avril 1866, — permettra d'apprécier facilement la valeur des élèves au sortir de l'école: c'est un certificat, destiné à aider les élèves à trouver plus facilement une carrière. Cette mesure pourrait avoir plus tard une grande importance et stimuler élèves et maîtres, si le public prenait l'habitude de demander le certificat aux jeunes gens qui se présentent pour apprendre un état.

Au 1^{er} janvier 1867, il y avait 621 écoles publiques gratuites de plus qu'en 1863, et 300 de plus qu'en 1865; mais on n'a pas encore les chiffres exacts pour la gratuité dans les écoles payantes qui, d'après l'article 24 de la loi de 1850, admettent des enfants gratuitement. Les derniers résultats bien connus s'arrêtent au 31 décembre 1865. On sait seulement que l'année 1866 a été de toutes la plus favorable à l'extension de la gratuité.

De 1863 à la fin de 1865, il y a eu 100,434 élèves admis gratuitement dans les écoles, ce qui en a porté le nombre total à 1,917,074, au lieu de 1,816,640 à la fin de 1864. Ces 100,000 élèves ou n'auraient pas suivi l'école ou auraient dû payer une rétribution scolaire de plus de 1 million; il y a donc eu là un dégrèvement

pour 80 à 100,000 familles nécessiteuses. La gratuité absolue existe dans 7,889 établissements scolaires, ou 309 de plus qu'en 1863. En moyenne, il y a, dans chaque école, 127 élèves admis gratuitement; d'où cette conséquence que la gratuité existe surtout dans les grandes villes et dans les communes riches. La loi de 1867 facilitera l'extension de cette gratuité dans les communes où elle est le plus nécessaire, c'est-à-dire dans les communes rurales.

La gratuité a marché à peu près parallèlement dans les écoles tout à fait gratuites et dans les écoles payantes qui admettent des élèves à titre gratuit. En 1863, il y avait 4,929 écoles primaires gratuites comprenant 643,072 élèves : les écoles publiques payantes avaient 669,197 élèves gratuits; en 1865, le nombre des écoles publiques gratuites est de 5,250 admettant 662,340 élèves ou 19,268 de plus qu'en 1863; les écoles payantes ont 3,483 élèves de plus qu'en 1863, c'est-à-dire 704,020 élèves.

Le complément de l'école, c'est la bibliothèque; il ne suffit pas d'apprendre à lire, il faut donner des livres. A cet égard, la statistique signale encore un progrès. — Au 1^{er} janvier 1865, on ne comptait que 4,833 bibliothèques scolaires; au 1^{er} janvier 1866, leur nombre s'élevait à 7,789; c'est donc une augmentation de 2,956 en une seule année. — Ces 7,789 bibliothèques possèdent 473,779 volumes. En distribuant 77,870 volumes à 1,447 communes, l'administration supérieure a été bien loin de satisfaire à toutes les demandes, et elle a eu souvent, dit le document ministériel que nous analysons, l'occasion de regretter, à cet égard, l'insuffisance de ses ressources. En 1864-1865, les bibliothèques ont prêté aux familles 179,267 volumes; en 1865-1866, le nombre des prêts s'est élevé à 450,962 volumes, près de 272,000 volumes de plus que l'année précédente; ce qui indique un heureux développement dans le goût des lectures honnêtes. Nous regrettons de n'avoir pas trouvé quelques chiffres de plus sur les diverses catégories de livres prêtés : littérature française, histoire, sciences, voyages, agriculture, romans, etc. Tout est là : *Non numerantur, sed ponderantur*, dit un vieux proverbe dont l'application eût été bonne ici. (*Journal des économistes*, 15 juin 1867.)

4. Le bilan de la justice civile et commerciale. — Le ministre de la justice et des cultes a présenté à l'Empereur son rapport sur les travaux de la justice civile et commerciale pendant l'année 1865.

Nous empruntons aux nombreuses statistiques contenues dans ce document officiel quelques renseignements et quelques chiffres présentant un intérêt particulier.

Pendant la période quinquennale comprise entre 1861 et 1865, le nombre des affaires portées devant les 370 tribunaux civils de l'Empire a été de 585,273. C'est une augmentation de 35,730 affaires, comparativement à la période quinquennale antérieure.

Mais en même temps la proportion des affaires restant à juger au 31 décembre de chaque année a constamment diminué depuis 1855. De 22 p. 100, elle est progressivement descendue à 16 p. 100 en 1860 et à 15 p. 100 en 1865.

Le rapport constate également qu'il y a eu une diminution sensible dans le nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires, diminution à laquelle correspondent la réduction des frais et l'abréviation de la durée des procès.

La juridiction contre laquelle il est porté le moins de pourvois devant la Cour de

cassation est celle des juges de paix. Il n'en a été jugé, de 1861 à 1865, que 259, dont 245 en matière électorale.

Pendant la même période les cours impériales ont eu à juger 61,692 affaires.

588 demandes en adoption ont été présentées : 256 adoptés étaient les enfants naturels des adoptants.

Il a été rendu, de 1861 à 1865, 5,793 ordres d'arrestation sur la demande des parents, contre 2,819 garçons et 2,974 filles; toutes ces demandes étaient motivées par l'inconduite et le vagabondage.

Les tribunaux civils ont été saisis de 10,674 demandes en séparation de corps formées par les femmes et de 1,302 seulement formées par les maris. C'est une augmentation d'environ 30 p. 100 comparativement aux périodes antérieures; mais cette augmentation est due surtout à la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire.

Il y a eu diminution dans le nombre des ventes judiciaires d'immeubles après saisies, mais il y a eu augmentation sur toutes les autres ventes immobilières. C'est un résultat d'autant plus regrettable, que ces ventes sont surtout onéreuses pour la petite propriété. Il résulte, en effet, d'un tableau contenu dans le rapport, que la proportion des frais est énorme quand il s'agit d'immeubles d'une faible valeur.

Les frais sont de 123 fr. 75 c. pour 100 fr., pour la vente d'un immeuble dont la valeur n'atteint pas 500 fr., et de 1 fr. 75 c. seulement pour un immeuble valant plus de 10,000 fr. La petite propriété est donc littéralement dévorée par les frais de justice. C'est un résultat déplorable, surtout dans notre pays où les héritages sont divisés à l'infini. Fort heureusement, une loi, qui sera bientôt présentée au Corps législatif, doit réformer sur ce point notre législation.

De 1861 à 1865, 19,159 sociétés commerciales ont été formées, et on a prononcé la dissolution de 12,015 sociétés antérieures.

Le nombre des faillites a augmenté : il n'était que de 2,305 en 1851; il s'est élevé à 4,539 en 1865. Le passif de ces faillites était au total de 313,705,625 fr. L'actif s'est élevé seulement à 110,891,315 fr.

A la fin de 1865, le nombre des conseils de prud'hommes était, dans toute la France, de 107, soit 12 de plus qu'en 1860. De 1861 à 1865, il avait été porté devant eux 217,449 contestations entre patrons et ouvriers, et ils avaient obtenu 127,419 conciliations.

La contrainte par corps en matière civile, commerciale ou de deniers publics, qui avait été exercée, de 1856 à 1860, contre 10,115 individus, ne l'a plus été, de 1861 à 1865, qu'à l'égard de 8,335, savoir : 7,794 hommes et 541 femmes (7 p. 100). On ne comptait parmi eux que 536 étrangers (6 p. 100).

Enfin, les demandes d'admission à l'assistance judiciaire ont doublé depuis la loi de 1851.

Le nombre total de ces demandes s'est élevé, pour la période comprise entre 1861 et 1865, à 80,284.